Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260309-D_CCAS_2026_003-DE

Lanrivoaré
eeun ha kaloneg
C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Canton de Saint Renan

COMMUNE DE LANRIVOARÉ

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 09 MARS 2026

Date du conseil d'administration 09/03/2026	**Délibération N°D-CCAS-2026-003** **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**
Date de la convocation 18/02/2026	
Date de l'affichage 13/03/2026	
Transmis au contrôle de légalité 12/03/2025	
Nombre de membres En exercice : 13 En présence : 12 Votant : 12	

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Lanrivoaré légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, Maire et Présidente.

Etaient présents :
Pascale ANDRÉ, Joseph ARZEL, Marc JEZEQUEL, Monique CORNEN, Thierry BILCOT, Thibaud IDOUX, Monique PELLEN, Alain ABARNOU, Marie-Thérèse CADALEN, Joëlle QUEMENEUR, Gaëlle L'HOSTIS, Yvette BOISSERAND

*****

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

La Présidente nomme Monsieur Joseph ARZEL secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260309-D_CCAS_2026_003-DE

Le conseil d'administration,

➲ Délibération

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du C.C.A.S. n° 2025-004 en date du 10 mars 2025 par laquelle le conseil d''administration a adopté le budget primitif du C.C.A.S. pour l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient d'adopter un nouveau budget pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (12),

➲ Décide

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées et hors la présence de la présidente (12 voix Pour),

ARTICLE UN :

Adopte le budget primitif du C.C.A.S. pour l'exercice 2026 dont les sections s'équilibrent comme suit :

- Fonctionnement : dépenses et recettes : 29 700 €
- Total du Budget : 29 700 €

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	**Charges à caractère général**		**25 000,00 €**
623	Publicité, publications, relations publiques		24 800,00 €
	Repas des ainés	*4 800,00 €*	
	Arbre de Noel	*8 000,00 €*	
	Mécénat social	*12 000,00 €*	
6281	Concours divers (cotisations...)	200,00 €	200,00 €
012	**Autres charges de personnel**		**200,00 €**
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyan	200,00 €	200,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**		**4 500,00 €**
65133	Secours d'urgence	500,00 €	
65134	Aides	500,00 €	
65741	Subvention de fonctionnement aux ménages	1 000,00 €	
65748	Subvention de fonctionnement aux associations	2 500,00 €	
	Total Dépenses		***29 700,00 €***

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002	**Résultat de fonctionnement reporté (excédent)**		**10,99 €**
74	**Dotations, subventions et participations**		**26 300,00 €**
74748	Participations autres communes	26 300,00 €	
75	**Autres produits de gestion courante**		**3 389,01 €**
756	Libéralités reçues	3 389,01 €	
	Total Recettes		***29 700,00 €***

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260309-D_CCAS_2026_003-DE

ARTICLE DEUX :

Précise que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M57 et que le vote s'est effectué par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.

Lanrivoaré, le 12 mars 2026,

La Présidente,
Pascale ANDRÉ,

MAIRIE DE LANRIVOARE
29290

Le secrétaire de séance,
Joseph ARZEL,